Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 3 Safar 1444
31 Août 2022

N° 103

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1854**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1855**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1858**
Homologation de résolutions **1858**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1858**
Convocations
Sociétés anonymes **1861**
Divers
Avis au public..... **1863**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société l'Industrielle du Plastique et Accessoires «IPA»

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 0644607 F

CNSS : 250036/67

Aux termes des délibérations de l'A.G.O datée du 5 juillet 2022 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 5.8.2022, Quittance n°M038223, enregistrement n°22701397; l'assemblée des actionnaires décide la nomination de la Sté «Expertise et Conseil Entreprise -ECE- » représentée par M. Ali MASMOUDI en qualité de commissaire aux comptes et ce pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Un exemplaire du P.V ci-dessus mentionné a été déposé au centre national du registre des entreprises le 18.8.2022 sous le n°202267351.

2022T00933SANB2

SOCIETE GROUPE MULTISERVICES AGRICOLES

S.A au capital de 2 000 000 Dinars

Siège social : Groupe L'Epi D'Or Avenue Habib Mellouli Sousse 4000

Identifiant Unique : N°1329554/J

Suivant P.V du conseil d'administration tenue le 18/8/2022, enregistré à la recette des finances cité Riadh à Sousse le 24/8/2022, sous le numéro 22701757, quittance n°MO52936, dont une copie a été déposée au centre régional du registre national des entreprises à Sousse le 25/8/2022 sous le numéro 202269364. Il a été décidé de nommer :

- Mme Olfa Mellouli Kallela en tant que président du conseil d'administration pour toute la durée de son mandat de membre du conseil d'administration.

- Mr Jaleleddine Mellouli en tant que directeur général de la société pour toute la durée de son mandat de membre du conseil d'administration.

2022S01005SANB2

SOCIETE GROUPE MULTISERVICES AGRICOLES

S.A au capital de 2 000 000 Dinars

Siège social : Groupe L'Epi D'Or Avenue Habib Mellouli Sousse 4000

Identifiant Unique : N°1329554/J

Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18/8/2022 enregistré à la recette des finances cité Riadh à Sousse le 24/8/2022, sous le numéro 22701756, quittance n°M052932 il a été décidé de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une durée de trois années qui prendra fin avec l'exercice 2024, et qui se compose de :

- Mr Jaleleddine Mellouli

- Mme Olfa Mellouli Kallela

- Mme Zohra Mellouli.

2022S01006SANB2

Société de Transport du Sahel

Société anonyme

Au capital de 400.000 Dinars

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

RC : B187451996

MF : 0004698Q

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société de Transport du Sahel en date du 11 Août 2022, enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance de Sousse en date du 17 Août 2022 sous le numéro 22702910 reçu numéro 43687, il a été mis à jour le registre national des entreprises en date du 17 Août 2022 reçu numéro 2022P12050093 suite à la décision de nomination de Monsieur Kamel Nafti Gestionnaire Mandataire de la Société de Transport du Sahel.

2022S01007SANB2

Réduction de capital

Société Kelibia la Blanche S.A

Siège social : 4, Rue Achtart, Nord Hilton - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0341771 K

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2022, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis sous le n°2250401, Quittance n°73198, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 24/8/2022 sous le n°202268819, il a été décidé la réduction du capital social de la société de son montant fixé à 4.445.000 Dinars à 444.500 dinars et ce par réduction de la valeur nominale des actions émises par la société de 10 Dinars à 1 Dinar l'action.

2022402139SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 août 2022, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 12.8.2022, Quittance n°M039175, enregistrement n°22501426 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 24.8.2022, sous le n°202268972, il ressort que :

- Le capital social a été porté de trois million de Dinars (3.000.000), à trois million deux cent mille Dinars (3.200.000), et ce par apport en numéraire de deux cent mille Dinars (200.000), et la création de 20.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2022T00934SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société Mutuelle de base Cave Viticole Bouargoub

Route de Sousse km 47 Bouargoub

RNE : 0009482X

MF : 9482/X/A/M/000

En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration du 22 août 2022 enregistré à la recette des finances de Bouargoub en date du 22/8/2022 sous le n°22700619 quittance n°M022698, et dans le registre national des entreprises en date du 23/8/2022.

Il a été décidé les nominations suivantes :

Monsieur LASSOUED Mustapha : Président du conseil

Monsieur BEN OTHMEN Mourad : Vice-Président

Monsieur Mhadhbi Khmaies B.Hmida : Secrétaire général.

Les restes sont des membres : Ben Gamra habib, Mhadhebi Mahmoud, BOUSMINA Imed, Mhadhbi Ayed et Ben Gamra Soheil.

Conformément aux exigences de l'article 35 du statut de la société mutuelle de base cave viticole Bouargoub, le conseil de l'administratif de l'entreprise a décidé de déléguer tous les pouvoirs stipulée dans l'article 32 du statut de la société mutuelle de base cave viticole Bouargoub à Monsieur MERHBEN NEDHIR le Président du Conseil sauf les points : 2-3-7-9-14-16-18-19-20-22-23.

Les opérations financières et le paiement au sein de toutes les agences bancaires et chez les recettes des finances et instruments financières seront partagés entre Monsieur LASSOUED Mustapha le président du Conseil et le Directeur Général Monsieur MAAREF Mohamed Naceur.

2022R02125SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée à la municipalité de Tunis, Sidi Bechir le 16-8-2022 enregistré à la recette des finances de Beb El Jazira, le 18-8-2022 (Reçu N° : M058719 Enregistrement n°22202203) Nader Belkhir CIN : 04734683 demeurant au 39 Rue Al Aaradh Ben Arous, a cédé, à Zouhair Mendessi et Mohamed Bouaani, la totalité du fonds de commerce IU/1283972Z avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme commerce friperie, sis à 72 Beb Fella Tunis 1008.

Toutes les oppositions devront parvenir aux acheteurs, à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 23/8/2022.

2022T00932FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 8/8/2022 sous le n°2201374 quittance n°M055135 Mr Sahbani Jalel cède à Mr Jamel Eddine Missawi tout le fonds de commerce situé au n°1 rue Monastir - Menzel Bourguiba.

Toute opposition sera déposée chez le cédant à l'adresse du fonds 1 rue Monastir Menzel Bourguiba dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 24/8/2022.

2022T00935FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 9/01/2013 quittance n°M002250 enregistrement n°13200086 Mr Jamel Ben Kacem Saafi a vendu à Mr Riadh Ben Mohamed Hédi Benghozzi la totalité du fonds de commerce situé à la rue Allala Fessi Bab El Fella n°2 Tunis exploité pour vente produits alimentaires.

Toute opposition doit être déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 26/8/2022.

2022T00936FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte de vente rédigé par maître Salem Jaouane en date du 22/8/2022, enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina sous n°2203568 Quittance n°M062868 en date du 23/8/2022, Abdelbasset Seddik, titulaire de la CIN n°13409997, son Matricule Fiscal n°1632640/A/N/C/000, a vendu à Mohamed Ali Jebali, titulaire de la CIN n°07239261, la totalité du fonds de commerce destiné à la Vente Fruits Secs, Tabac et Journaux, sise à 17 Rue Naceur Bey Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 26 Août 2022.

2022R02126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous-seing privé le 11/8/2022 à la municipalité de belli enregistré à la recette des finances de Grombalia le 12/8/2022, reçu n°M075747, enreg n°22203909 Monsieur Maher Ben Med Ghabi CIN : 09009070, demeurant à la résidence Dalia, cité olympique Grombalia, a vendu à Monsieur Med Ali Mechkana CIN : 06303750, la totalité du fonds de commerce consistant à une station de lavage sise à la rue Mahdia Grombalia, identifiant unique 1513674 y d'un montant de 45 mille dinars.

Toute opposition, doit être déposée à l'étude de Maître Zrelli Imen, Avocate à la cour de cassation, rue Ali Belhouene, dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien «Achourouk» le 18/8/2022.

2022R02127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, rédigé par maître Khemaies Kefi, Avocat à Kairouan, Legalisé le 22/8/2022 enregistré à la recette des finances de Chbika le 17/8/2022 quittance M011713, n° d'enregistrement 22200378, Madame Chada Derbeli résident Rue Cité

Echarqui jelma Sidi Bouzid a vendu à Khouloud Diweni la totalité du Fonds de commerce de la pharmacie de nuit Sise à délégation rue de l'environnement chbika Kairouan.

Toutes oppositions sur le prix se fera entre les mains de l'acheteuse Khouloud Diweni sis à la pharmacie du jour appartenant à Monsieur Boujemaa Diweni, avenue de l'environnement Chbika Kairouan à compter de la parution de cette insertion au J.O.R.T.

Cette insertion est parue dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien du 25/8/2022.

2022R02128FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 22 et 23 Août 2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 25/8/2022, sous le n°22204112, quittance n°M078238, Mme. Roeya Bessyoud a vendu à Mr. Khemais Bel Kahla, pharmacien, la totalité du fonds de commerce de la pharmacie, sis à l'Av. Ali Belhouène - Grombalia. MF : V0594971.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla au 49 Av. Habib Bourguiba -Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Assahafa» du vendredi 26/8/2022.

2022R02129FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Sbeïtla le 12/8/2022 sous le numéro 22201287 Quittance n°M040504 Mme Zakia bint Al-Akhdar Soudia a vendu à Mr Borni Ben Abd Hafidh Rachdi le fonds de commerce ayant pour activité commerce de fournitures électroniques d'un local sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sbeïtla.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse Avenue Habib Bourguiba Sbeïtla dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. L'annonce est publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 26/8/2022.

2022R02130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 9 août 2022 enregistré à la recette des finances Ksar Hellal du 10/8/2022 quittance numéro M050123 enregistrement n°22204800. SOCIETE MOBIDIK, SARL son gérant Mr Tawfik Slim a vendu la totalité du fonds de commerce situé au cap marina Monastir exploité comme salon de thé et café de première catégorie à Mr Anis Tarkhani, CIN n°07840588.

Les oppositions peuvent être faites entre les mains du vendeur dans son adresse cap marina 5000 Monastir et ce dans les délais d'oppositions et à partir de la publication de cette publication au journal officiel.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien en date du 17 août 2022.

2022R02131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 10/8/2022 enregistré à la recette des finances de M'saken le 12/8/2022 sous le numéro 22202468 quittance 93534 Mme Sameh Ben Abdallah titulaire de la CIN numéro 08426955 a vendu à Mme Habiba ben abdallah titulaire de la CIN numéro 02911213 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Farhat Hachad n°55 Msaken à usage teinturerie et lavage à sec avec tous ses éléments.

Les oppositions doivent se faire auprès de l'acheteur au local concerné dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 25/8/2022.

2022S00997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/8/2022 enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse le 19/8/2022 quittance n°M044724 la société PROMO SHOES ayant le MF n° 1050018W a cédé par voie de compensation à la société FABIZA COMPANY ayant le MF n°1759390Z tout le fonds de commerce sis à la rue Ali Belhouane Sousse exploité dans le commerce en détail des chaussures et cuir.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains du gérant de la société cessionnaire à l'adresse du fonds acheté sis à la rue Ali Belhouane Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 25/8/2022.

2022S01001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 12/8/2022 et enregistré à la Recette des Finances rue de l'indépendance Sousse le 22/8/2022 sous le numéro 22203030, quittance n°44942; Mr. Walid Ben Salah Naija demeurant au 13 rue des poètes Sousse, titulaire du passeport n°C995929 et de la CIN n°02957315 délivrée le 11/1/2008, son identifiant unique n°1710567-W, et Mr. Rabah Ben Youniss Ben Abdessalem Hanzouli, demeurant n°12 rue n°198 Oued Ghnim Sousse, titulaire de la CIN n°05589870 délivrée le 7/4/1997, ont vendu à Mr. Sahbi Ben Moncef Ben Salah Hanzouli, demeurant à la rue n°175 Oued Ghnim Bouhsina Sousse, titulaire de la CIN n°08487282 délivrée le 29/10/2016, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires sis à la rue Abdeslem Nebli Sousse, connu sous le nom de «SUPER MARCHE AYMEN».

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur, au siège du fonds de commerce, connu sous le nom de «SUPER MARCHE AYMEN» sis à la rue Abdesslem Nebli Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 26/8/2022 au journal Al chourouk.

2022S01004FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 24/06/2022 sous n° 20200613, Mr Hedi Maaloul titulaire de la carte d'identité nationale

n°02805048 matricule fiscal n° 683141J, demeurant à l'avenue de la République Enfidha a cédé à Mr Abdelfaffah Amiri titulaire de la carte d'identité nationale n°02020465 demeurant à lot 97 Sahloul 4 Sousse pour le compte de la société AMIRI CS, société à responsabilité limitée en cours de constitution sise à route de Tunis Enfidha, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité sous le nom «OLA ENERGY» route de Tunis Enfidha.

Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce sis à la route de Tunis Enfidha dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Publication parue au journal «Ehourouk» du 5/8/2022 page 27.

2022S01008FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé signé le 4/8/2022, et enregistré à la recette des finances de Tina Sfax sous le n°22201243, quittance M036784, Mr Moncef Abdi et Mme Majida Saadaoui, ont vendu à Mr Youssef Gharselleoui, tous les éléments corporels et incorporels de leur parts indivis du fonds de commerce sis au local situé à la route de Gabès Km 14 Sfax et exploité en activité de Café.

Toute personne concernée et pour toute réception des oppositions, les parties font élection de domicile chez maître Majdi Derouich Avocat à la cour de cassation, ayant son étude à l'immeuble El Manar, Escalier "A" 1er étage, bureau n°3 Sfax.

Le même texte est publié au journal Le Temps n°15726 du Jeudi 18/8/2022 page : 06.

2022X01074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté du 18/8/2022 et enregistré à la recette des finances de regueb le 18/8/2022 quittance n°M031811 enregistrement n°22201367 monsieur Tawfik Dhifi CIN n°06006835 délivrée le 21/5/2009 identifiant unique n°15212055 a vendu à monsieur Bilel Chabbi CIN n°14212651 délivrée le 7/3/2022 la totalité du fonds de commerce à usage de restaurant sis à l'avenue de l'environnement regueb Sidi Bouzid.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur du fonds dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet extrait a été publié au journal Echourouk le 27/8/2022.

2022X01077FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 11/8/2022 (Quittance n°M061713) Mouhli Haithem titulaire de la CIN n°11374494 domicilié à l'avenue Bourguiba Ras Jebel à Mme Hadded Maroua titulaire de la CIN n°08965008 domiciliée au 2744 Rue des Travailleurs Ras Jebel la totalité du fonds de commerce exploité à la restauration sis à l'Avenue de l'Environnement Aousja.

Les oppositions seront reçues au domicile de l'acquéreuse sis au 27 Rue des Travailleurs Ras Jebel et ce dans les vingt jours de la publication au journal Officiel.

Un extrait de la présente annonce a été publié au journal le Quotidien le 17/8/2022.

2022402138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/8/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia sous la quittance n°M076197 du 15/8/2022, enregistrement n° 22203914 La Société "BEST FAMILY" LE DUO» résidante à CTRE ELYES H Bourguiba Grombalia représentée par son gérant Mr Med Mehdi Haddad a vendu un fonds de commerce "Buvette" exploité dans le local sis au rez-de-chaussée de Elyes centre rue Habib Bourguiba - Grombalia à Monsieur Bessem Ben Nourreddine Ben Sadok Akacha, résidant à l'avenue Hédi Chaker Grombalia Nabeul.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Slaheddine Khelifi Avocat rue Malek IBN Anes Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Le présent avis a fait l'objet d'une publication au journal Essabah du 23/8/2022.

2022402141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche Tunis le 17/8/2022 Quittance n°M073305 Enregistrement n°22203580 Monsieur Zine Elabidine Bouzidi a vendu le fonds de commerce sis à rue Elkhourtoum n°27 Le Belvédère Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour le fast-food.

Les oppositions seront faites dans un délai de vingt jours entre les mains de Maître Abdelmajid Yahyaoui avocat à la cour de cassation à son cabinet 42 rue Hédi Cheker Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 8 Août 2022.

2022402142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P enregistré à la recette des finances de la Goulette le 22 Août 2022 sous le n° 22205869 la société PARA BAYA ORTHO COSMETIQUES représentée par sa gérante titulaire de l'identifiant unique 1681004Z a vendu à Madame Leila Ganzoui propriétaire de la boutique «GANZOUI BEAUTY» titulaire de l'identifiant unique 0793223Y le fonds de commerce exploité pour tous commerces dans le local sis à la résidence cherifa jardins de Carthage.

Les oppositions doivent avoir lieu dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de la parution de présent avis au JORT chez Maître Ferid Mrad dont l'étude est sise au centre Zarrouk, Rue Ahmed Tlili Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 25 août 2022.

2022402143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 27/6/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia sous la quittance n°M067008 du 6/7/2022, enregistrement n°22203378, Mr Fethi Sallami résidant à rue sidi grare Menzel Bouzelfa Nabeul, a vendu un fonds de commerce garderie et jardin d'enfant exploité dans le local sis à 065 bis, Cité Erriadh Grombalia Nabeul, à Monsieur Mounir Harbaoui, résidant à Grombalia.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Slaheddine Khelifi Avocat rue Malek Ibn Anes Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Le présent avis a fait l'objet d'une publication au journal Essabah du 26 Août 2022.

2022402144FCCC2

Renonciation au fonds de commerce

Par acte SSP en date du 9/6/2022, enregistré à la RF Le Bardo le 14/7/2022, Q68153, Enregistrement n°22202645, Mme. MejdaSaidani, Mr. Tijani Kadri, Mr. Anis Kadri et Mme. Sirine Kadri ont renoncé au profit de Mr. Iskander Kadri à la totalité de leur parts de fonds de commerce sis au 21; Rue de Moussa Ibn Noussair, Le Bardo - Tunis, exploité pour entretien, réparation et vente de pièces détachées automobiles. Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr. Iskander Kadri dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne dans le lieu où se trouve le fonds de commerce. Cet avis a été publié au journal la presse le 23 Août 2022.

2022402151FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Tunisienne des Enfants Diabétiques

Siège : Résidence Mehdi Imm 8 appt 112 - 2066 Ibn Sina Tunis

Sujet : Association culturelle et Caritative.

Objectifs :

- Cherchant à éduquer les enfants et à les sensibiliser aux dangers du diabète et à la façon de vivre avec la maladie

- Apporter une aide morale et matérielle aux enfants diabétiques

- Etablir des relations avec des associations et des organisations similaires dans les objectifs.

Membres :

Président : Kerrit Issa

Trésorier : Lamloum Ismail

Secrétaire générale : Kerrit Nejia.

2022T00923APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du bureau du syndic de la Résidence Maroua

Rue Azzouz Rebai Imp. 6 Manar II CP - 2092

Suite au P.V de réunion de l'A.G.O signé en date du 15 avril 2022 enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 19 juillet 2022 quittance n°74335, enregistrement n°22602508, il a été procédé à la formation du bureau du syndic dont les membres sont comme suit :

- Président : Mr. Habib Belaïd

- Trésorier : Mr. Semir ben Slim

- Secrétaire générale : Mme. Nourhene Karaouli née Sahraoui.

Membres :

- Mr. Taher Triki

- Mr. Jelel Lejri

- Mr. Semir Chellekhi.

Et ce pour une durée de deux ans à partir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

2022402149APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Ben Attia Monia

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Mejez El Bab

Tél : 78 560 756

MF : 261229 W

Poursuivants : Mohamed Ali Ben Mohamed Essalah Abouda CIN n°05546360, demeurant à Kalaa Kobra gouvernorat de Sousse.

Parties poursuivies :

Amani Bent Naji Ben Belkhir Hammami, CIN 09462856, demeurant à Ain Younes Testour gouvernorat de Béja.

Avocat poursuivant :

Maître Ben Attia Monia avocat à la cour de cassation à l'Avenue Habib Bourguiba Mejez El Bab.

Terrain mis en vente :

Le terrain à vendre est la propriété de la partie poursuivie objet du titre foncier n°7876 Beja dénommé (El Baraka) à vocation agricole dont la superficie s'élève à 75978 m² et comporte plusieurs oliviers. Le terrain est situé à Ain Younes Testour gouvernorat de Béja.

Mise à prix :

Quatre cent cinquante cinq mille huit cent soixante huit Dinars (455.868,000 D), outre les frais de poursuite.

Date et lieu de vente :

Les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières de Béja le jeudi 6 octobre 2022 à 9 heures.

Observations :

La consultation du cahier des charges est possible chez le greffier du tribunal de première instance de Béja ou au cabinet de Ben Attia Monia.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2022R02133VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Héritiers Abderrazak Mansour qui sont : 1- Sa veuve Awatef Ayoub Titulaire de la carte d'identité n°03920613 délivrée le 4/9/2013.

2- Son fils Cherif Mansour Titulaire de la carte d'identité n°10812926 délivrée le 4/4/2022.

Débiteur : Mounir Ben Monji Ben Salem Titulaire de la carte d'identité n°03918298 délivrée le 18/02/1997 sis à 17 Rue Mohamed Belhadj Ezzahra Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Charhen Zaouali, avocat, sis à l'avenue Bechir Sfar Mahdia Titulaire de la carte d'identité n°03995841 délivrée le 27/8/2014.

Immeuble objet de poursuite : La totalité de ses parts dans l'indivision comptant 86 parts d'un total de 128 parts du bien immobilier qui consiste en un garage situé au rez-de-chaussée d'une villa sise à la rue Almahabba dérivé de la rue de la Mecque Ezzahra Mahdia d'une superficie totale d'environ 30 m² délimitée :

- Du coté Sud par une voie publique

- Du coté Est d'une impasse

- Du coté Nord par les héritiers Fradj Zaddam

- Du coté Ouest par Khadija Dermech.

Mise à prix : Vingt mille huit cents vingt huit dinars et 125 millimes (20.828.125D).

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 3/10/2022 à 9h du matin et suivant devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Remarque : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2022S01000VEPA1

Vente aux enchères du fonds de commerce

"Pharmacie de nuit à Messadine"

Bureau Maître Rached Khassiba

Huissier de justice auprès de la chambre juridique

Au tribunal de Première Instance de Sousse

Avenue 20 Mars Immeuble Zoubaier Baya - M'saken

Téléphone : 73 290 480/95 621 284

MF : 934313/H

Maître Rached Khassiba, huissier de justice à M'saken, annonce qu'à la demande de la Société Méditerranéenne Pharmaceutique et Parapharmacie «CM3P», en la personne de son représentant légal, son identifiant fiscal 1358957M/P/M/000.

Sa profession est la vente de médicaments et de matériel parapharmaceutique. Elle est basée à rue Bagdad. M'saken, domicile élu au bureau de son avocat, Me. Mohamed Haithem Ben Makhlouf, résidence à rue Ezzouhour à M'saken (derrière le tribunal cantonal).

Et selon l'expédition exécutive de la décision d'appel commercial rendue par la cour d'appel de Sousse dans l'affaire n°72712 en date du 24/5/2022 et le fait qu'elle a été légalement notifiée par moi-même le 6/7/2022 sous le n°4121 concernant la vente du fonds de commerce avec tous les éléments matériels et moraux mentionnés compris dans le fonds de commerce, qui sont les suivants :

Pharmacie de nuit à Messadine "Conçue pour la vente de médicaments en détail" et l'avenue du 14 janvier 2011 Messadine, gouvernorat de Sousse, appartenant à Mr. Mohamed Saber Ben Moncef Masmoudi, sa profession : Pharmacien, inscrit au Registre National des Etablissements sous l'identifiant unique 0824149C, sis au siège de la Pharmacie de nuit, avenue 14 janvier 2011 Messadine gouvernorat de Sousse, avec un prix d'ouverture de l'ordre de :

Quatre cent huit mille six cent trente cinq : dinars (408.635d, 000) et ce le lundi correspondant au douze septembre l'an deux mille vingt-deux (12/9/2022) à dix heures du matin au siège du fonds de commerce avenue 14 Janvier 2011 Messadine Gouvernorat de Sousse.

Pour plus d'information veuillez appeler les numéros : 73.290.480/98.621.284

Conditions particulières : il n'est possible de participer aux enchères et à l'achat que pour ceux qui sont pharmaciens titulaires d'un diplôme scientifique légal conformément à la loi en vigueur, et pour ceux qui sont pharmaciens inscrits sur la liste des pharmaciens tunisiens conformément à la loi n°73 - 55 du 3 août 1973 portant loi réglementant les professions pharmaceutiques et tous textes complémentaires le concernant.

Remarque : La participation à la vente n'est possible que pour ceux qui ont obtenu le montant de 10% soit 40.863, 500 dinars du montant d'ouverture de l'ordre 408.635d, 000 par chèque certifié auprès de l'huissier de justice.

2022S01014VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble sis à Ariana

Objet du titre foncier n°50188 Ariana

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

47 Avenue de Habib Bourguiba Médenine

Tél : 75.643.113

1/ Créancier saisissant :

Wifak banque en la personne de son représentant légal, société anonyme, registre de commerce n°B134782002 au tribunal de première instance de Médenine, matricule fiscal L/P/M/000798651 ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba Médenine.

Domicile élu : bureau de son avocat Maître Mohamed Mars Avocat auprès de la cour de cassation 47 Avenue Habib Bourguiba Médenine.

En sa qualité de créancier hypothécaire -

2/ Partie saisie :

Société MUMTAZ MAHAL DE PROMOTION IMMOBILIERE en la personne de son représentant légal société à responsabilité limitée, registre de commerce n°B0141962010 au tribunal de première instance de Tunis ayant son siège social à immeuble borj tour de bureaux 2ème étage bureau n°208 centre urbain nord Tunis.

En sa qualité de caution hypothécaire

Société magrébine d'équipements et de recharges "SOMER" en la personne de son représentant légal société à responsabilité limitée, registre de commerce n°B111250 1997 au tribunal de la première instance de Ben Arous, son matricule fiscal 10296271 ayant son siège social à 40 avenue Mégrine divis 39 zone industrielle Mghira 2082 Fouchana Ben Arous.

En sa qualité de débiteur principal -

Avocat saisi : Maître Mohamed Mars Avocat auprès de la cour de cassation 47 Avenue Habib Bourguiba Médenine.

Immeuble saisi :

L'immeuble objet de la saisie, est un terrain propre à la construction sis à - oued le gsab particulièrement entre le complexe urbain la quintessence bâti sur le titre foncier n°50185 Ariana et le complexe urbain ELRAYEN bâti sur le titre foncier 501193 Ariana limiter :

* Nord : la partie n°09 individualisé du plan de lotissement n°85536/11289 - ayant le titre foncier n°50187 Ariana

*Est : route -

* Ouest : la partie n°09 individualisé du plan de lotissement n°85536/11289 ayant le titre foncier n°50190 Ariana

Ouest : la partie n°11 individualisée du plan de lotissement n°-85536/11289.

La mise à prix de l'immeuble saisi, objet de titre foncier n°50188 Ariana - est fixée à quatre millions, quatre cent et cinquante huit mille et huit cent et quatre vingt douze dinars et 560 millimes (4.458.892.560 d), le tout comme matérialisé par l'expert Monsieur Mohamed Naji Bartkiss, expert désigné par ordonnance sur requête rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance d'Ariana du 20/11/2020, sous le n°81605, outre les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble saisi aura lieu le lundi vingt six septembre - deux mille vingt deux (26/9/2022) objet du dossier constitué sous le n°2668 devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance d'Ariana à partir de 9 h et suivantes.

- La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de travail

- Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix

- Pour les étrangers, on doit obtenir au préalable l'autorisation de - monsieur le gouverneur de la région.

2022X01072VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à la réduction de la mise à prix

Chambre des criées Tribunal de première instance de Sfax N°5634

Audience du 26/9/2022

Le poursuivant : Moncef BRINI, demeurant à la route Lafrane km 2, rue 415 Sfax domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch , Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Avocat du poursuivant : Maître Sami ELLEUCH

Le saisi : Ameur BRINI, demeurant à son domicile élu Maître Haikal ELLOUZ au 14 rue Kairouan Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : 14 sur 24 parts qui lui sont dévolus dans l'indivision par héritage de son père décédé le 15/8/2012 de la parcelle de terre sud-ouest d'une superficie 2633 m² ; suite à la déduction de la partie dont la superficie est de 360m 2 délaissé au profit du domaine public municipal et sur laquelle est édifiée une demeure à usage d'habitation sur la partie nord-est sise à la route Lafrane km 3 Sfax; limitée au sud par la rue projetée de 10 m de largeur et derrière. Abbes, Rebaii ; Hariz et Baklouti chacun de coté, à l'est par zanka, au nord Mnejja et Badreddine Brini chacun de coté; à l'ouest Mnif et Fourati; la demeure est composée d'un hall ; salon ; chambre à coucher; toilettes, salle de bain et cuisine ainsi qu'une véranda sud -est et une autre sud-ouest et s'y trouve un dépôt et un puit au niveau de sa limite nord.

Mise à prix : deux cent cinquante-deux milles dinars (252.000,000 d) suite à la réduction du prix initial de la valeur de 420.000.000 de 40%.

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 26 septembre 2022 à partir de 9 h à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, Rue Victor Hugo 3000 Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou l'étude de Maître Sami ELLEUCH Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2022X01076VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie : Sami Ben Sadok Ben Ammar Chahbani, tunisien, titulaire de la CIN n°00297793, domicilié au 1 bis rue CERES Carthage Dermech.

Descriptif de l'immeuble :

- Un appartement n°C1 au 3ème étage de l'immeuble C de la résidence les Colombes aux jardins du Lac objet du TF 182209 d'une superficie divises de 148 m² composé d'un salon avec balcon avec SDB, WC, Cuisine et 2 chambres dont une avec SDB.

- Un cellier au sous-sol objet du TF 182173 d'une superficie de 7².

La mise à prix :

Quatre cent quatre vingt et un mille dinars (481.000,000 DT) pour l'appartement et quinze mille dinars (15.000,000 DT) pour le cellier à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 27/9/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère

instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice avenue Beb Bnet.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2022402140VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BESTOPLAST TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.175.000 Dinars

Siège social : GP1 - Route de Sousse - km 3,5 2014 Mégrine Riadh

Identifiant Unique : N°0006745 N

Les actionnaires de la société Bestoplast Tunisie sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 septembre 2022 à 10 heures au 03 rue du Niger - Tunis le Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

2- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales

6- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2021 ;

7- Désignation du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022,2023 et 2024 ;

8- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Cette annonce tient lieu de convocation individuelle.

2022R02124SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «Zitouna Tamkeen»

Société anonyme

Capital : 3.750.315 Dinars

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053

MF : 1432352/G/P/M/000

Identifiant Unique : 1432352G

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Tamkeen sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 23 septembre 2022 à 15H, au siège de la société sis à : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les berges du Lac Nord - 1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Lecture du rapport du comité charaïque relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

7. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

8. Lecture du rapport spécial du commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

9. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées;

10. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

11. Renouvellement du mandat des membres du comité de contrôle Charaïque pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

12. Désignation d'un commissaire aux comptes pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

13. Fixation des jetons de présence de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022 ;

14. Pouvoirs pour les formalités.

2022R02134SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique et Balnéaire EL KANTA

Société Anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA

Port El Kantaoui Hammam Sousse

RC : B180221997

MF : 440XAM 000

N° CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 30/9/2022 à 15H à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021,

- Examen et approbation des états financiers au 31/ 12/2021

- Affectation du résultat,

- Jetons de présence,

- Quitus aux administrateurs.

2022S01002SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique et Balnéaire EL KANTA

Société Anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA Port El Kantaoui Hammam Sousse

RC : B180221997

MF : 440XAM 000

N CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 30/9/2022 à 15 H30 à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société,

- Questions diverses.

2022S01003SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GENERAL DRINKS

S.A en liquidation

Au capital de 260.000 Dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs,

21 Aéroport 2035 Tunis - Carthage

UI : 0445041E/A/M/000

CNSS : 181119-20

Messieurs les actionnaires de la société GENERAL DRINKS S.A. en liquidation sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis Carthage le Mardi 27 septembre 2022 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Présentation et approbation du rapport du liquidateur relatif à l'exercice clos au 31 août 2022 et approbation des travaux de liquidation réalisés au courant de cet exercice;

3. Examen des Etats Financiers arrêtés au 31 août 2022 ;

4. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'Exercice clos au 31 août 2022 et approbation des Etats Financiers arrêtés à cette date;

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'Exercice clos au 31 août 2022 ;

6. Affectation du Résultat de l'Exercice clos au 31 août 2022 ;

7. Ratification du renouvellement du mandat du liquidateur pour une durée d'une année allant du 04 septembre 2022 au 03 septembre 2023 ;

8. Approbation du projet de répartition des fonds disponibles;

9. Constatation de la clôture de la liquidation, approbation des comptes définitifs et octroi de quitus au liquidateur pour sa gestion et pour l'accomplissement de son mandat;

Les documents: prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 - Tunis - Carthage.

2022402145SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Montazah Hammamet Sud - M H S

Société anonyme (SA)

Capital 7775000

11 Av Slimen Ben Slimen Manar 2

Identifiant Unique : 0496278G

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD «MHS», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 21 septembre 2022 à 10H à l'hôtel EDEN YASMINE Hammamet Sud, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Acceptation de la démission des deux administrateurs

- Approbation des deux nouveaux administrateurs nommés par le conseil d'administration

- Nomination du nouveau commissaire aux comptes.

2022402146SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le 26 septembre 2022

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

«S.N.M.V.T»

Société anonyme

Au capital 39 938 744 dinars

Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk - 2014 Mègrine

Identifiant unique : 0001110K

Sur décision du conseil d'administration réuni le 24 Août 2022 les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le lundi 26 septembre 2022 à 10h, au 72 Bis, Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'annulation d'une seule action.

2- Changement de l'article 6 des statuts relatif au capital social de la société.

3- Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaire en bourse/banque) au plus tard le jeudi 22 septembre 2022.

2022402148SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Rayen Food Industries - SA

Capital social : 25.971.500 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 834027Y

Le Conseil d'Administration de la Société Rayen Food Industries - S.A convoque les actionnaires à assister à

l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 26 septembre 2022 à 9H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Poursuite de l'activité de la Société.
2022402150SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Aouatef Kelai titulaire de CIN n°07257365 déclare la perte du titre foncier constitutif n°09/23217 du titre foncier n°25187 Ariana situé à cité Ettadhamen rue 105 n°74 Tunis d'après une déclaration sur l'honneur de la municipalité de Tunis administration rapide du Palmarium daté du 25/8/2022.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 26/8/2022.

2022T00937DIVD2

Jugement de tutelle

Par jugement de tutelle rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia sous le n°5164 du 5/4/2022 Mongi Ben Jamil Ben Maatti a été nommé tuteur de son frère, Noureddine Ben Jamil Ben Maatti pour gérer ses affaires et disposer pleinement de ses gains.

2022R02132DIVD2

Avis

Mme Taïba Bent Ahmed Ben Sadek Abbes et sa fille Rola Bent Abdellatif Ben Habib Chakroun informent le public que leurs titres de propriété concernant un terrain de superficie 4975.50m² situé à la route Menzel Shaker km 11 Sfax est perdu et qu'elles désirent avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax immeuble Ibn Zohr appartement M1 au cour de 30 jours de cette publication.

2022X01073DIVD2

Avis

Mme Faiza Ghoul annonce qu'elle a perdu son titre de partage établi par acte notarié le 16/10/1997 enregistré à la recette des finances Sfax le 27/10/1997 reçu 5739 et veut avoir un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à rue sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

2022X01075DIVD2